



DJIBOUTI

STATEMENT BY

**H. E. MR. MOHAMED SIAD DOUALEH
AMBASSADOR, PERMANENT REPRESENTATIVE
OF THE REPUBLIC OF DJIBOUTI TO THE UNITED NATIONS**

**BEFORE THE 71ST SESSION OF THE
UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY
ON THE
PREPARATORY PROCESS FOR THE INTERGOVERNMENTAL
CONFERENCE TO ADOPT A
GLOBAL COMPACT FOR SAFE, ORDERLY AND REGULAR
MIGRATION**

TUESDAY MAY 23, 2017

Check against delivery

**Messieurs les Co-présidents et Co facilitateurs,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de commencer mes propos par vous adresser les remerciements de ma délégation quant à la qualité du document de cadrage de la présente rencontre.

En effet, l'élaboration d'un plan d'action visant à permettre une migration sûre, ordonnée et régulière, passe indubitablement par une prise en compte des facteurs climatiques pouvant en être à l'origine ou participer à l'accentuation l'ampleur des mouvements de population.

La Communauté internationale, a, d'une même voix reconnu en 2015 par deux fois, a Sendai et a Paris, que le changement climatique dictait l'urgence d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures concrètes afin d'assurer l'avenir des générations futures.

**Monsieur les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs,**

Aujourd'hui, on dispose de bases suffisamment étayés pour affirmer que le Changement climatique ainsi que les catastrophes naturelles constituent des vecteurs d'accentuation des mouvements massifs de populations.

En effet, dès 2015, le **Centre de Surveillance des Déplacements internes (IDMC)** entre 2008 et 2014 suggérait que près de 25 Millions de personnes durent quitter leur zone d'habitation géographique en raison de catastrophes naturelles dont la majeure partie résultait d'événements hydro-climatiques (tempêtes, inondations, érosion des côtes, etc.).

Aussi, au regard de la multitude d'événements hydro-climatiques qui affecte notre planète ces dernières années, nous ne pouvons que craindre un renforcement significatif de ces mouvements.

**Monsieur les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs,**

La Région de la Corne de l'Afrique à laquelle appartient mon pays Djibouti, souffre depuis plusieurs décennies d'une sécheresse chronique entretenant de facto la persistance d'une situation de crise humanitaire liée entre autre à la famine.

Présentement, de l'avis des Agences humanitaires internationales en particulier OCHA, la Corne de l'Afrique serait victime de la pire sécheresse depuis 60 ans et toucherait plus de 12 millions de personnes.

Les Etats de la Région ont très tôt saisi l'ampleur du défi à relever et c'est donc dans cette perspective que fut créé en 1986 **l'Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement (IGADD)** dont la mission était de développer des lignes de conduites communes pour atténuer les effets des sécheresses récurrentes et d'autres catastrophes naturelles sur les populations rurales et nomades. La réforme de l'organisation en 1996, va permettre la mise sur pied de deux institutions spécialisées que sont respectivement d'une part le **Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit (CEWARN)** dont la mission est entre autre d'évaluer les situations susceptibles d'engendrer des violences ou des conflits et de prévenir l'escalade. D'autre part, la seconde et plus récente est le **Centre de prévision et d'application du climat (ICPAC)**.

La combinaison des analyses de ces agences viennent soutenir les politiques nationales visant à aider les différentes populations ayant vu leurs cheptels décimés ou contraintes de se déplacer tant dans leurs pays d'origine que dans les pays limitrophes en raison de la désertification, de l'appauvrissement des sols, de l'assèchement des puits.

**Monsieur les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs,**

Dans son allocution lors du Sommet de la COP21, **le Président de la République de Djibouti, S.E Ismail Omar Guelleh** avait interpellé la Communauté internationale en mettant en exergue qu'en près de 30 années la température dans notre capitale avait augmenté de 1.3 degrés Celsius et que dans **moins d'un demi-siècle il serait impossible pour l'être humain de survivre du fait des températures extrêmes causées par les gaz à effet de serre dans la région de l'Afrique de l'est et au Moyen-Orient.**

Partant de cette constatation, il vous sera donc aisé de saisir l'ampleur des défis auxquels est confronté la République de Djibouti.

Premièrement il nous incombe de faire face au déplacement des populations des régions de l'intérieur du pays fuyant la sécheresse et à la recherche de moyens de subsistances.

Secundo Djibouti de par sa localisation géographique se retrouve tout à la fois dans la position de pays de transit et d'accueil.

En effet, pour les populations de la région en quête de lendemain meilleur dans les pays du Golfe ou en Europe, notre pays constitue le point de passage, de transit, privilégié et de surcroît le moins risquer en raison de la proximité des côtes de la péninsule arabique.

Djibouti occupe également une position de pays d'accueil, pour un certain nombre de migrants issue des populations nomades des pays limitrophes ainsi que celles fuyant les situations de conflit ou d'oppression.

Pour conclure et en guise de recommandations Messieurs le Co-facilitateurs, il conviendrait qu'à l'issue de la phase de consultation, et, nous en appelant de nos vœux à l'issue du document qui sera adopté, des mesures concrètes puissent être envisager notamment en ce qui concerne :

1. La mise en œuvre pleine et entière de l'Accord de Paris et du cadre d'action de Sendai
2. un soutien concret aux mécanismes régionaux et nationaux visant à recenser les populations déplacés en raison des effets du changement climatique.
3. Permettre le transfert des technologies participant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
4. Un soutien accru aux Communautés hôtes dans les pays d'accueils et de transit afin de permettre une meilleur prise en charge des migrants

